

**Monsieur le directeur de cabinet,**

**Contre toute attente, nous avons appris l'exclusion des encadrants occasionnels, animateurs et directeurs d'Accueils collectifs de Mineurs (ACM) du dispositif de l'activité partielle pour tous les contrats signés jusqu'au 30 juin 2021 alors que cette faculté est ouverte aux salariés saisonniers « habituels ».**

C'est bien dans un esprit de solidarité et de réciprocité que **plus de 30.000 jeunes** animateurs et directeurs s'engagent chaque année en ACM. Par leur engagement, en donnant de leur temps, ils contribuent à l'épanouissement des adolescents et des enfants, forgent une identité citoyenne, renforcent le lien social et font vivre des valeurs.

Ces jeunes ont investi (*temps et finance*) dans leur formation BAFA ou BAFD.

S'ils ne pouvaient pas être pris en charge au titre de l'activité partielle en cas de fermeture des colos, des accueils de loisirs ou réduction du nombre d'enfants accueillis, malgré la signature d'un contrat d'engagement avec un organisateur d'ACM, **quel message l'Etat leur adresserait-il ?**

La jeunesse particulièrement impactée par la crise, précarisée, mais prête à s'engager dans une cause d'intérêt général serait ici pénalisée, alors que par ailleurs le **Plan « 1 jeune, 1 solution »**, lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Si l'objectif de ce plan est de ne laisser personne sur le bord de la route, ne laissons pas nos jeunes au bord de leurs jobs d'été en les sécurisant pas !

C'est également une préoccupation, pour tous les organisateurs qui s'inquiètent du risque de pénurie d'animateurs et de directeurs occasionnels. La situation s'étant aggravée depuis la crise sanitaire où un très grand nombre de formations BAFA/BAFD a été reporté ou annulé purement et simplement.

Exclure les jeunes encadrants occasionnels du filet de sécurité que constitue l'activité partielle, parce qu'elle ne collerait pas en tous points, aux conditions des travailleurs « saisonniers », c'est ignorer qu'ils se trouvent de fait dans une situation différente.

Et cette situation différente doit amener l'Etat à renvoyer un signe fort à la jeunesse qui s'engage dans des missions éducatives chaque été ; le risque, financier notamment, à prendre est raisonnable et mesuré mais le message serait essentiel et réassurant pour tous ces jeunes.

Souhaitant pouvoir en échanger de vive voix avec vous, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur de Cabinet, en nos sentiments sincères.